



CC AIPSH

Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

PRÉSENTATION

Arrêté du 30 Mai 2017 portant création du certificat complémentaire « accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap » et ses **annexes**

Le CC AIPSH est ouvert :

- Aux **titulaires d'un BPJEPS spécialité « Educateur sportif »**, ou d'un **DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif »** ou d'un **DESJEPS spécialité « Performance sportive »**.

La possession du Certificat Complémentaire (CC) « accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap » atteste que son titulaire détient les compétences pour assurer en autonomie pédagogique l'animation d'activités physiques ou sportives durant lesquelles sont intégrées des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles, des personnes ayant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait des carences affectives ou éducatives. Le titulaire de ce certificat complémentaire peut également dans les conditions définies dans le référentiel professionnel figurant en annexe II, animer ces activités auprès de groupes constitués exclusivement par ces publics

La vocation du professionnel titulaire du certificat complémentaire « accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap » est avant tout d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de handicap dans sa structure employeuse soit en inclusion individuelle dans un groupe constitué de pratiquants qui ne sont pas en situation de handicap, soit en accueil collectif dans le cadre d'une section spécifique pour ces publics.

Dans le cadre de sa pratique professionnelle, il/elle peut également être conduit à intervenir en tant que prestataire pour le compte de son employeur ou de son activité libérale auprès de groupes de personnes en situation de handicap accueillies dans des structures spécialisées (champ médico-social, établissements ou services médicalisés) ou dans des associations sportives. Il/elle exerce son activité d'encadrement sportif en autonomie.

Objectifs

- Pouvoir intervenir dans le domaine de **l'initiation et la découverte d'activités sportives**, dans le domaine de **l'enseignement et du perfectionnement sportif** ainsi que dans le domaine de **l'entraînement et de la performance sportive** (selon le diplôme du candidat)
- **Accueillir et accompagner des personnes en situation de handicap** dans votre structure employeuse et/ou d'alternance, en inclusion individuelle ou dans un groupe de pratiquants.

Objectifs opérationnels et Compétences visées

- **Conduire un projet d'actions sportives**, à partir d'une analyse des caractéristiques singulières des différents publics en situation de handicap et d'une prise en compte de leurs environnements
- **Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives** en toute sécurité, intégrant des personnes en situation de handicap **moteur ou sensoriel**
- Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité, intégrant des personnes en situation de handicap **mental ou psychique**

DEBOUCHÉS POSSIBLES

Le titulaire d'un CC AIPSH peut être employé, notamment, par :

- une association sportive ;
- une association de jeunesse et d'éducation populaire ;
- une structure de loisirs et tourisme ;
- un centre de loisirs ou de vacances ;
- une collectivité territoriale ;
- une structure d'animation périscolaire ;
- un comité départemental ou une ligue d'une fédération sportive.

L'appellation demeure celle qui est liée au diplôme du candidat lorsqu'il/elle entre en formation : animateur, éducateur sportif, entraîneur, chef de projet. Il/elle peut également être travailleur indépendant ou auto-entrepreneur.

EXIGENCES PRÉALABLES ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Les exigences préalables complémentaires à l'annexe III de la spécialité du BPJEPS que complète le Certificat Complémentaire « accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap », ont pour objectif de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

• LES EXIGENCES PREALABLES :

- Être âgé de 18 ans au moins à la date de vérification des prérequis
- Être titulaire ou en cours de formation au BPJEPS, au DEJEPS ou au DES JEPS
- Être titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un équivalent (AFPS, BNS, SST...)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités Physiques Adaptées datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation. (Utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense pour les candidats de moins de 25 ans uniquement
- De préférence, justifier d'une ou de plusieurs expériences au contact de publics spécifiques
- Avoir un vécu sportif
- Satisfaire aux différentes épreuves de sélection

• EQUIVALENCES :

Les titulaires du certificat de qualification handisport (**CQH**) ou du diplôme fédéral de moniteur de sport délivrés par la Fédération française handisport **obtiennent de droit l'UC 1 et l'UC 2**, s'ils présentent une expérience pédagogique professionnelle ou bénévole (**80 heures minimum**) dans le domaine, au cours des **trois dernières années, attestée par le directeur technique national** de la Fédération française handisport

Les titulaires de l'attestation de qualification en sport adapté (**AQSA**) ou de l'attestation d'encadrement en sport adapté (**AESA**) délivrée par la Fédération Française du sport adapté **obtiennent de droit l'UC 1 et l'UC 3**, s'ils justifient d'une expérience pédagogique (**80 heures minimum**) auprès des publics concernés au cours des **trois dernières années, attestée par le directeur technique national** de la Fédération Française du sport adapté.

CONTENU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Seuls les candidats satisfaisant au prérequis accéderont aux tests de sélection

Date : **12 MAI 2023**

Lieu : **CREPS DE LA REUNION**

Épreuve orale (15 minutes maximum d'entretien)

- À partir du dossier d'inscription, de la lettre de motivation et du projet professionnel du stagiaire (épreuve sur dossier, lettre de motivation et entretien).
- **Proposition d'organisation du dossier :**
 1. Le C.V. : état civil – études effectuées – diplômes obtenus ou niveau atteint – situation professionnelle.
 2. L'expérience pratique et pédagogique auprès des personnes en situation de handicap.
 3. Les motivations.Remarque : des annexes, non comptabilisées dans le nombre de pages, peuvent être jointes. Il s'agit de documents attestant de l'authenticité des points 1, 2 et 3 : photocopies de diplômes, attestations de stages techniques ou pédagogiques, attestations d'employeurs...
- **Déroulement de l'épreuve :**
 - Exposé du contenu du dossier : 5 minutes.
 - Entretien : 10 minutes.
- **Critères d'évaluation :**
 - Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités auprès des personnes en situation de handicap.
 - Motivations pour l'enseignement de ces pratique(s).
 - Projet professionnel.
 - Capacité à répondre aux questions posées.
 - Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, ...).

POSITIONNEMENT :

Seuls les candidats sélectionnés accéderont au positionnement.

Date : **12 MAI 2023**

Lieu : **CREPS DE LA REUNION**

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes règlementaires) : Équivalences / allègements / dispenses (Cf. annexes).

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Modalités : un **Entretien : durée 30 min** sur le projet afin d'établir un PIF (Plan Individuel de Formation) en incluant les perspectives de formation en structure d'accueil et les éventuelles dispenses prévues réglementairement. Les candidats doivent se présenter avec un **projet d'encadrement des 2 publics (handisport et sport adapté)**.

Pour cela, ils doivent avoir contacté un club ou une structure pour effectuer leur formation en alternance avec un tuteur diplômé dans le champ du handicap.

DEROULEMENT & CONTENU DE LA FORMATION

Annexe II de l'arrêté du 21 juin 2016

Cette formation se déroule **en alternance** entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil dans laquelle un tuteur sera désigné. En fonction du statut du stagiaire, il s'agira d'une structure de stage ou de l'employeur. Le candidat à la formation doit être **en recherche de cette structure d'accueil**. En cas de difficulté, il peut être orienté par le coordonnateur (Cf. Contacts)

Ce certificat complémentaire comporte 3 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'une évaluation.

Leur certification se fait au travers de 1 épreuve.

Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les unités capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiées.

UC1	Conduire un projet d'actions sportives à partir d'une analyse singulière des caractéristiques des publics en situation de handicap et d'une prise en compte de leurs environnements CONTENU : Les différentes pathologies, les spécificités du public, les établissements spécialisés, la posture de l'éducateur sportif, les modalités de financement mobilisable dans le cadre d'un projet d'inclusion
UC2	Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel CONTENU : Les connaissances pédagogiques utiles à la mise en place d'un cycle d'activités pour un public atteint de limitations physiques
UC3	Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap mental ou psychique CONTENU : Les connaissances pédagogiques utiles à la mise en place d'un cycle d'activités pour un public porteur de déficiences psychiques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en centre au CREPS de la Réunion (sites de Saint-Denis et de Saint-Paul). Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 8 et 15 inclus. La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant tout le long de la formation.

- **Modalités pédagogiques** : Alternance entre contenu théorique et mise en pratique. Pédagogies actives, travaux de groupes, support de formation, module de formation à distance
- **Méthodes et outils pédagogiques** : cours magistraux, travaux pratiques en sous-groupes, études de cas, exposés, démonstrations, FOAD, QCM, évaluation formative tout au long de la formation, ... Observation des publics et mise en situation pédagogique réelle
- **Matériels et équipement** : amphithéâtre, salles pédagogiques équipées, salles de pratique aux normes, vidéoprojecteur, WIFI, matériel pédagogique spécifique, ...

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès à la plateforme de FOAD « Claroline Connect » et bénéficie de ses possibilités (annonces, zone de dépôt de documents, contenus à disposition, parcours de formation, quizz, ...).

- Mobilisation d'outils et méthodes pédagogiques :
- Accès à la documentation pédagogique et documentaires : via la Plateforme collaborative Claroline Connect, consultation et prêts d'ouvrages ...
- Le suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le Département Formation du CREPS de la REUNION, en lien avec le Pôle Financier et Comptable.

MODALITES DES SITUATIONS D'EVALUATION CERTIFICATIVES

Annexe III de l'arrêté du 21 juin 2016

Evaluations des unités capitalisables organisées selon le référentiel de certification et les épreuves indiquées dans les annexes IV de l'arrêté du diplôme

Equipe pédagogique

La formation est coordonnée par un responsable pédagogique désigné par le CREPS. Une assistante de formation assure le suivi administratif.

Comité Régional Handisport : chargé de formation

Ligue régionale Sport Adapté : chargé de formation ou cas échéant Professionnel MASTER APA

CALENDRIER DE LA FORMATION

Formation en alternance de 1002 heures : Le bloc UC1/UC2 représente 168 heures de formation en centre. Le bloc UC3/UC4 représente 434 heures de formation en centre. Le stage en entreprise représente 400 heures.

Dates des inscriptions à la formation	TEP et Tests de sélection	Entrée en formation	Fin de la formation	Certifications	Effectif mini/maxi	Heures de formation en centre	Heures de formation en entreprise
20 mars au 28 AVRIL 2023	12 MAI 2023	24 MAI 2023	31 juillet 2023	PERIODE DE JUIN A JUILLET 2023	8 à 15	105	70

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 € (non remboursables)

Frais pédagogiques

105 heures x 9€ = 945€ pour un stagiaire qui suivrait la totalité de la formation (UC1/UC2/UC3/UC4).

Suivant leur profil, certains stagiaires pourront bénéficier de dispenses (cf. annexe VI de l'arrêté) ou d'allègements à l'issue du positionnement. Ils pourront donc bénéficier d'un volume horaire de formation réduit et donc d'un coût réduit.

FINANCEMENTS

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible (se renseigner au auprès de la référente administrative) :

Le comité régional, le club, le stagiaire, ...	
--	--

Le conseil régional	Pour un demandeur d'emploi avec promesse d'embauche qui ne perçoit pas le RSA.
Pôle Emploi	Pour une personne à la recherche d'un emploi
Le compte personnel de formation (CPF)	Pour les salariés ou les personnes en recherche d'emploi qui en disposent d'un
Les opérateurs de compétences (AFDAS)	Pour les salariés
Le dispositif SESAME	Pour les jeunes en QPV ou ZRR
Les contrats d'apprentissage	Pour les -30 ans (35 heures par semaine formation comprise au sein d'une entreprise). A noter un plan massif de soutien à ce dispositif jusqu'en décembre 2021. Se renseigner auprès du CFA du sport (AP RUN) : https://www.aprunformation.fr contact@aprunformation.fr 02 62 94 71 87

CONTACTS



Marie-Anick MOUTIEN (référente administrative)

02.62.94.71.96

@ marie-anick.moutien@creps-reunion.sports.gouv.fr



Graziella CARPIN (coordonnateur de la formation)

02.62.94.71.96

@ graziella.carpin@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référent handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

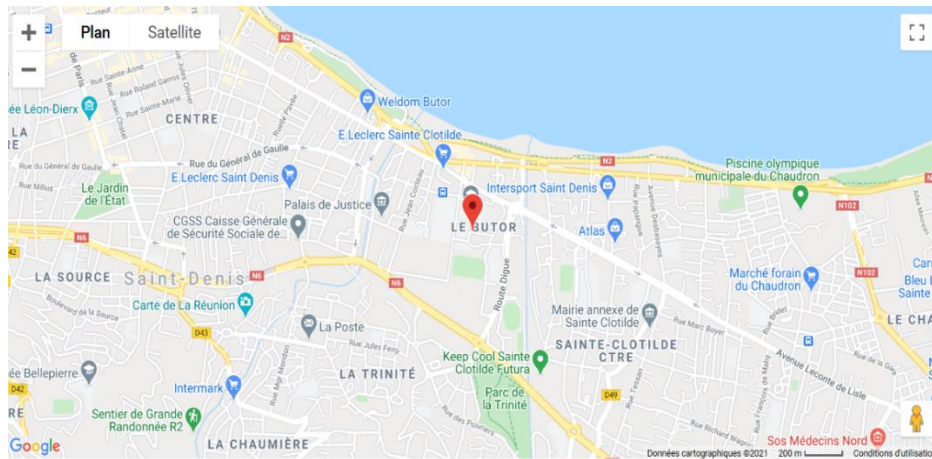
Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.



Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

Vous arrivez en avion :

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque

